Cadre à insérer dans les pages

Vidéo Youtube

Information juridique

Selon les conditions d'utilisation du 1er juin 2021 de Youtube (un service qui est la propriété de Google qui est lui-même une filiale de la maison mère Alphabet Inc.) accessible à l'adresse suivante https://www.youtube.com/t/terms, ceux qui y placent du contenu ont accepté de manière éclairée, en conservant leur droit de propriété (droit d'auteur et/ou Copyright), d'accorder aux autres utilisateurs une licence permettant à tous de reproduire, diffuser, modifier, afficher ou exécuter ce contenu.

Extrait :

> ***Votre contenu***
>
> *Vous conservez tous les droits de propriété sur votre Contenu. Ce qui est à vous reste à vous.*

Puis, plus loin :

> ***Accord de licence aux autres utilisateurs***
>
> *Vous concédez également à chaque utilisateur du Service une licence pour le monde entier, non exclusive et libre de droits permettant d'accéder à votre Contenu par le biais du Service, et d'utiliser ce Contenu (y compris le droit de le reproduire, le diffuser, le modifier, l'afficher ou l'exécuter) tel qu'autorisé par les fonctionnalités du Service.*

De fait, puisque vous restez propriétaire de votre contenu et que vous accordez de manière éclairée une telle licence aux autres utilisateurs, les autres termes des conditions d'utilisations de Youtube ne s'appliquent pas. Il s'agit bien de votre droit de propriété sur lequel vous accordez une licence explicite et directe aux autres utilisateurs sans intermédiaire (telle que Youtube par exemple). Youtube n'étant ici qu'un vecteur de ces informations de licence via ses conditions d'utilisation.

Vous avez donc placé votre contenu sous une licence similaire et compatible avec la licence **CC Zero** : http://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.fr.

Arguments légaux complémentaires

Puisque ce contenu est diffusé gratuitement et qu'il peut être affiché sur tous les sites web, il n'y a aucun préjudice envers les auteurs de diffuser ce même contenu sur ce site web en en hébergeant localement une copie sur notre propre serveur. Au contraire, nous essayons de mettre en valeur le travail des auteurs et nous en faisons de fait la promotion. On peut donc considérer qu'il y a, dans les faits, une plus-value pour les auteurs concernés.

D'autre part, le contenu mis en avant ici relève de ce que nous considérons comme relevant d'un intérêt public prépondérant.

Vous avez la possibilité de nous contacter si vous avez des questions ou des objections à ce sujet.

Infomaniak

ATTENTION, la visite de cette page implique une connexion à un serveur de **infomaniak.ch** et une autre à **infomaniak.com** pour l'affichage des vidéos. Ceci peut constituer un risque. Avec cet état de fait, nous sommes obliger de constater que l'Etat de Neuchâtel n'est visiblement pas en mesure d'héberger lui-même ses propres vidéos.

Le webmestre de ce site web affiche tout de même ces vidéos car il estime que le risque est relativement faible. Néanmoins, il décline toute responsabilité ayant un rapport à cette situation.

Privée

Cette séance spéciale n'est pas inscrite dans l'agenda publique

GCNE 21-25

Grand Conseil Neuchâtelois - législature 2021 - 2025					
2021	**CO** 29 et 30 juin 2021	31 août et 1er septembre 2021	28 et 29 septembre 2021	2 et 3 novembre 2021	**BU** 7 et 8 décembre 2021
CO = Session des comptes **BU** = Session du budget					

VF 21-25

Votations et élections fédérales - 2021 à 2025				
Année	**1er Trimestre**	**2ème Trimestre**	**3ème Trimestre**	**4ème Trimestre**
2021	—	—	26 septembre 2021	28 snovembre 2021
2022	13 février 2022	15 mai 2022	25 septembre 2022	27 novembre 2022
2023	12 mars 2023	18 juin 2023	**E** 22 octobre 2023	26 novembre 2023
2024	3 mars 2024	9 juin 2024	22 septembre 2024	24 novembre 2024
2025	9 février 2025	18 mai 2025	28 septembre 2025	30 novembre 2025
E = Election du Conseil national				

From:
https://pop-vdt.ch/ - **POP - Val-de-Travers**

Permanent link:
https://pop-vdt.ch/cadre?rev=1633561482

Last update: **07.10.2021 @ 01:04**